

Un contrat Hoval TopSafe® avec prise en charge des frais de matériel par Hoval ne peut être conclu que dans les deux premières années suivant la date de la mise en service, au plus tard toutefois dans les 27 mois suivant la date de livraison des produits contractuels concernés.

Étendue des prestations

Durée de validité
en continu

Intervalle de facturation
annuellement contre paiement anticipé

Hoval TopSafe®

- Couvre les coûts des travaux de maintenance et de réparation des installations solaires Hoval.
- Service et conseil 24 heures sur 24, 365 jours par an, inclus.

Hoval TopSafe® Composant individuel • Intervalle de maintenance: tous les 2 ans

Composants inclus:

- Régulation
- Groupe d'armatures de chauffage

Hoval TopSafe®

Composant individuel

Service	Matériel:	Composant individuel	
		sans	avec
- Entretien et nettoyage		✓	✓
- Temps de travail et de déplacement		✓	✓
- Réparations / service de dépannage pendant les heures de bureau		✓	✓
- Service de piquet 24 heures sur 24		✓	✓
- Vérification et optimisation		✓	✓
- Consignation des mesures et de la visite de maintenance sur la carte de l'installation		✓	✓
Contrôle			
- Contrôle des groupes d'armatures solaires		✓	✓
- Régulation solaire, organes de régulation, thermostats et sondes		✓	✓
- Vérification du fluide caloporteur		✓	✓
- Vérification de la consistance du fluide		✓	✓
- Vérification de la soupape de sécurité (liquide dans le bac collecteur)		✓	✓
- Pression et remplissage du circuit solaire; présence d'air dans le système		✓	✓
- Rincer, remplir et purger si nécessaire		✓	✓
- Contrôle visuel et de fonctionnement général		✓	✓
Matériel¹			
- Recharge de fluide caloporteur*			✓
- Régulation solaire			✓
- Pompe de circulation			✓
- Corps de pompe			✓
- Sections de perte de charge			✓
- Coffrage			✓
- Petit matériel et matériel d'usure			✓
Exclusions			
- Rinçage et remplacement complet du fluide caloporteur		non inclus dans l'étendue des prestations	
- Vase d'expansion externe		non inclus dans l'étendue des prestations	

¹ Si fourni par Hoval

* uniquement si bidon de réserve (env. 5 l) sur place

Remarques

Pour les travaux de maintenance et de contrôle, l'accès aux produits Hoval doit être garanti en toute situation. Si un accès au toit est nécessaire, les dispositifs techniques de sécurité tels que point d'encordement, échafaudage, etc. doivent être fournis et mis en place par le client conformément aux prescriptions de la SUVA.

Les installations de protection contre la foudre doivent être vérifiées conformément aux réglementations locales et ne sont pas incluses dans l'étendue des prestations.

Les travaux non inclus, tels que la purge et le remplissage du système de distribution de chaleur, sont décrits dans les Conditions générales. Les travaux de maintenance et de contrôle des capteurs solaires, y compris accès au toit et équipements nécessaires à cet effet.